



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission

Question écrite n° 26093

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la publication récente d'une enquête menée à l'initiative de l'Union européenne et portant sur les indications ou avertissements hôteliers dont la rédaction en langue anglaise peut égarer ou confondre le voyageur. En effet, la lecture d'un article paru dans le quotidien « Le Figaro » du 11 février 1999 écrit sous la plume de Maurice Druon de l'Académie française, il apparaît que de nombreux fonctionnaires européens ont été mobilisés pour mener une telle étude. Si, comme le souligne l'auteur, on peut se réjouir de ce contrôle à l'égard de la langue de Shakespeare qui confine selon lui à « l'unilinguisme touristique », force est de constater qu'une telle enquête réalisée à travers le monde entier représente un coût non négligeable et des moyens humains conséquents. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser, d'une part, les motifs qui ont entraîné une mobilisation aussi énergique de la part de l'Union européenne sur un sujet d'une telle importance et de lui indiquer, d'autre part, les résultats, la durée et les moyens humains et financiers qui ont été engagés pour mener cette étude vitale jusqu'à son terme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appelé l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur une enquête de l'Union européenne portant sur les indications ou avertissements hôteliers rédigés en anglais, susceptibles d'égarer ou de confondre le voyageur. Il s'inquiète du coût que représenterait une telle enquête réalisée à travers le monde entier. Cette initiative se rattache en fait aux travaux menés par un « groupe de haut niveau sur le tourisme », mis en place par la Commission européenne et qui vise à la promotion de l'emploi dans ce secteur, dans le cadre d'une politique favorisant le développement durable des entreprises, de préférence assortie de mesures de protection des consommateurs. En aucun cas, cette enquête ne peut être assimilée à un contrôle au bénéfice de l'anglais et servir un quelconque « unilinguisme touristique ». Il va de soi que, dans le domaine du tourisme comme d'une manière générale, la défense du plurilinguisme constitue un axe de la politique du Gouvernement, qui s'attache à la préservation de la place du français dans l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26093

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1144

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6015